

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 597

présenté par
Mme Billard, M. Yves Cochet, M. de Rugy et M. Mamère

ARTICLE 20

Après les mots :

« même loi »

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« est soumis à un loyer aligné sur les prix du marché. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article remet en cause le droit au maintien dans les lieux des locataires HLM en sous-occupation et semble contradictoire avec l'application du nouveau système de surloyer. Cet amendement propose d'adapter ce système au cas présent.